

VERS UN NOUVEAU MONDE

AGIR POUR

**L'ENSEI-
GNEMENT
SUPÉRIEUR**

ALAIN JUPPÉ

POUR LA FRANCE

AGIR POUR L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

Il est devenu banal de parler d'économie de la connaissance. Le potentiel de rayonnement intellectuel et d'influence d'une nation repose très largement aujourd'hui sur la qualité de son système éducatif et universitaire. La puissance économique se mesure aussi à la capacité d'innovation et de recherche dont elle dispose. Tous les Etats qui connaissent de belles performances économiques ont su créer à la fois des universités de premier plan, une recherche d'excellence et un lien direct entre ces dernières et l'innovation.

Pour les deux millions six cent mille étudiants qui le fréquentent, la qualité de l'enseignement supérieur est aussi le gage d'une insertion professionnelle réussie : un candidat diplômé du supérieur a cinq fois moins de risque d'être au chômage qu'un non-diplômé.

C'est pourquoi je veux faire de l'enseignement supérieur un axe fort de mon projet, dans le prolongement de ce que j'ai annoncé dans mon livre « Mes chemins pour l'école ». Le présent cahier aborde l'enseignement supérieur, un autre sera consacré à la recherche, ces deux univers étant évidemment unis par des liens toujours plus étroits.

Notre enseignement supérieur appelle une attention soutenue. L'université en constitue le cœur, non seulement parce que c'est elle qui accueille le plus grand nombre d'étudiants, mais aussi parce que l'université, dans le monde entier, est reconnue comme un lieu majeur de déploiement de la recherche et de l'innovation. C'est la raison pour laquelle ce cahier lui est principalement consacré.

Elle se situe ainsi au centre du double défi qui se pose au pays : d'un côté, maintenir la France au plus haut niveau de la compétition mondiale en matière de recherche et d'innovation, ce qui impose de disposer de cinq à dix universités de rang mondial. De l'autre, offrir aux étudiants des formations adaptées aux besoins de l'économie et de la société, qui leur permettront d'accéder à l'emploi.

La constitution d'universités de recherche de rang mondial exigera de rassembler nos forces dans le cadre d'établissements nouveaux, comparables aux universités étrangères sur le plan de l'organisation et du rayonnement. Cette dynamique, enclenchée par le Programme d'investissements d'avenir, devra être confortée. Ces locomotives devront entraîner un ensemble plus vaste offrant un large choix de formations et d'opportunités : universités et écoles disposant de capacités de recherche ou de formations pouvant faire référence au niveau européen ou mondial, établissements s'insérant dans un tissu économique régional ou dans une stratégie de filières susceptibles d'apporter une véritable insertion professionnelle à ses étudiants...

Tout n'est pas figé en France ! Des efforts importants engagés depuis quinze ans commencent à porter leurs fruits : l'offre académique a été revue avec le LMD, l'autonomie a donné des marges de manœuvre utiles quoiqu'encore insuffisantes, le Plan Campus a entamé la modernisation du parc immobilier, le financement d'« initiatives d'excellence » dans le cadre du Programme des investissements d'avenir a permis l'émergence d'universités de recherche d'un nouveau genre et les fusions d'université ont changé la donne à Bordeaux, Strasbourg ou Aix-Marseille. Toutes ces initiatives ont amorcé un changement durable et prometteur de notre modèle. Partout, la professionnalisation des enseignements s'opère en vue de mieux préparer à des métiers, le numérique change déjà la pédagogie, les écoles doctorales se développent et nos universités accueillent chaque année près de 220 000 étudiants étrangers.

Mais il y a encore beaucoup à faire : les taux d'échec des étudiants en premier cycle sont élevés ; certaines filières sont saturées et doivent procéder au tirage au sort des étudiants qu'elles accueillent ; l'offre de formation ne correspond pas suffisamment aux besoins du pays ; les familles sont déroutées par le système APB ; la situation des locaux universitaires est parfois misérable et le modèle de financement de nos universités est à bout de souffle. Les réformes engagées depuis quinze ans ont modernisé nos universités, mais aucune ne s'est attaquée à l'absence d'une véritable orientation des bacheliers vers l'enseignement supérieur. Je n'ignore pas non plus la lassitude des universitaires à l'égard de changements institutionnels stériles qui ne leur ont, ces cinq dernières années, apporté aucune des libertés dont ils ont besoin. Ces années constituent à l'évidence un « coup pour rien » qui ne doit pas nous faire renoncer à simplifier le cadre trop lourd qui étouffe notre système.

Une triple tâche s'impose donc à l'enseignement supérieur : répondre au défi du nombre et de l'extrême hétérogénéité des bacheliers d'une part ; professionnaliser les étudiants en les initiant à la recherche, en les incitant à l'innovation et en renforçant le contact avec les entreprises d'autre part ; et enfin se préparer au formidable bouleversement induit par la révolution numérique dans l'enseignement supérieur mondial.

Ma volonté est de préparer et de mettre en œuvre, avec tous les acteurs, les réformes que l'université attend pour réaliser ses objectifs : une orientation réussie des étudiants, une grande autonomie de gestion pour les universités, la promotion de l'excellence et une meilleure insertion dans la compétition internationale, et enfin l'amélioration des conditions d'étude.

L'orientation vers la réussite. Si on ne peut ni ne doit limiter l'accès à l'enseignement supérieur il faut le diriger. Il n'est plus possible de maintenir la situation actuelle où trop d'étudiants s'engagent à l'aveugle et sans le niveau requis pour suivre la formation qu'ils choisissent. Il ne s'agit pas de limiter l'accès à l'enseignement supérieur mais d'informer, d'orienter, de vérifier les aptitudes et les motivations réelles. Il ne s'agit pas de sélectionner mais d'orienter vers chaque filière ceux qui sont aptes à y réussir.

Il faudra en revanche instaurer une sélection à l'entrée du Master et non plus entre le M1 et le M2. Le Master est devenu le cursus d'excellence susceptible d'attirer les meilleurs étudiants français ou étrangers. Mais la sélection à l'entrée en Master implique que les Licences permettent, à ceux qui ne se destinent pas à la poursuite d'étude, une bonne insertion professionnelle, sur le modèle de la Licence professionnelle et du *Bachelor*.

En complément, la poursuite d'études en Master doit être encouragée par le biais de la formation tout au long de la vie. Dans de nombreux pays comme les Etats-Unis ou l'Allemagne, il est courant que les étudiants travaillent quelques années avant de reprendre des études, par exemple un MBA. Pour cela, l'université doit diversifier les parcours proposés, renforcer ses liens avec le monde économique, et valoriser la reprise d'études, en particulier au niveau Master, dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

L'autonomie. Elle a été engagée avec la LRU mais elle reste à mes yeux nettement insuffisante, notamment lorsqu'on la compare à celle de nos partenaires européens. Les dirigeants des universités ne peuvent rester

pour partie « sous tutelle ». Ils doivent disposer des moyens de gérer en responsabilité, qu'il s'agisse de l'accueil, du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants, du recrutement, de la gestion et de la rémunération des personnels administratifs et des enseignants, de leur mode de gouvernance ou de la gestion active de leur patrimoine ou de leur financement.

L'excellence. Partout à l'étranger, l'université est le lieu de l'excellence. Dans les réunions internationales, les responsables et dirigeants sont fréquemment docteurs ou PhD. Une société qui connaît un tel renouvellement du savoir a impérieusement besoin de ses chercheurs et de ses enseignants-chercheurs. Leur concours - qu'ils soient philosophes, économistes, historiens, médecins, mathématiciens, physiciens - est indispensable pour toutes les organisations sans exception. Il est temps de changer les représentations relatives à l'université, la recherche et les docteurs.

La compétition internationale. L'enseignement supérieur est le lieu d'une intense compétition mondiale. Or, la France dispose encore de trop peu d'établissements à forte visibilité internationale, comme l'université Pierre et Marie Curie, Orsay ou celle de Strasbourg.

Il faut amplifier le mouvement en permettant à ces universités de rang international de capter les meilleurs enseignants et les meilleurs étudiants, qui ne manquent pas d'effectuer des comparaisons entre pays et établissements, notamment à travers les classements internationaux.

De meilleures conditions de travail pour les étudiants. Les universités doivent proposer partout d'excellentes conditions de travail aux étudiants.

Or, il existe encore d'importants écarts entre les établissements : ici, des bâtiments modernes, équipés pour le numérique et la recherche, permettent aux étudiants de s'épanouir tandis qu'ailleurs les locaux sont mal entretenus, sans aucun équipement et sans espaces pour travailler.

Il faut engager un programme de rénovation qui s'inscrive dans la durée, pour adapter les campus aux nouvelles pratiques (co-working, espaces de développement de projets, fab labs, mise à disposition d'environnements numériques de pointe, etc.), tout en en faisant des espaces sur lesquels des liens concrets pourront être tissés avec les entreprises, en systématisant par exemple les structures d'incubation et de promotion de l'entrepreneuriat au sein des établissements.

J'ai fait de l'éducation la « mère des réformes » car notre pays ne peut pas continuer à tolérer un taux d'échec aussi élevé à l'école et à l'université.

C'est la condition pour réduire le chômage et les profondes inégalités sociales. C'est ce que nous devons à notre jeunesse pour qu'elle puisse affronter en confiance le monde dans lequel nous vivons. Il nous faudra à tous de la volonté, du courage et de la persévérance, sans doute aussi une bonne dose d'expérimentation et beaucoup d'imagination.

ALAIN JUPPÉ



LE CONSTAT

MIEUX VALORISER LA RICHESSE DE NOS UNIVERSITÉS

- Nos universités méritent le meilleur
- De la dynamique de l'échec à la logique de la réussite
 - L'autonomie incomplète
- Des conditions de travail étudiantin encore inférieures aux standards internationaux

NOS UNIVERSITÉS MÉRITENT LE MEILLEUR

Notre enseignement supérieur connaît d'importantes mutations depuis une quinzaine d'années, notamment la croissance régulière de ses effectifs. 42% d'une classe d'âge accède en France à un diplôme de l'enseignement supérieur (bac+2 compris). L'objectif fixé au niveau européen et dans le cadre du processus de Bologne est de 50% (Licence). Le rapport de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur propose de porter ce chiffre à 60% d'une classe d'âge d'ici 2025. Même en l'absence d'objectifs aussi ambitieux, la croissance régulière des effectifs (+2% par an en moyenne) contraint l'enseignement supérieur à s'adapter.

Le potentiel de notre enseignement supérieur n'est pas assez valorisé

La France dispose aujourd'hui de soixante-quatorze universités qui vont des plus prestigieuses - à l'instar de Paris XI-Orsay, véritable pépinière de Prix Nobel, ou de Paris VI Pierre et Marie Curie, première université française au classement de Shanghai ou de Strasbourg - aux plus discrètes (qui sait que la région Nord-Pas de Calais-Picardie compte neuf universités, dont quatre se situent dans les vingt premières universités françaises pour l'insertion professionnelle ?).

Les universités accueillent à elles seules plus d'1,5 million d'étudiants, dont près de 220 000 étudiants étrangers. Elles proposent une palette de filières très large (trop sans doute) et ont su s'adapter à une interdisciplinarité

de plus en plus forte. Elles proposent par ailleurs de nombreuses filières professionnalisantes, telles les Licences professionnelles, un grand nombre de Masters, les formations sous statut d'apprenti ou la formation continue.

74 UNIVERSITÉS

en France

1,5 MILLION D'ÉTUDIANTS

dont près de

220 000 ÉTUDIANTS

étrangers.

Enfin, elles ont pour tradition la formation à la recherche et par la recherche et le lien étroit tissé entre les méthodes et les résultats scientifiques les plus pointus. La moitié des unités mixtes de recherche est localisée au sein des universités et la très grande majorité des doctorants y poursuivent leurs recherches. Les écoles doctorales françaises jouissent d'une très bonne réputation internationale et nos docteurs s'insèrent très bien en post-doctorat dans les universités étrangères.

Les IUT et les STS constituent aussi une force du système français d'enseignement supérieur : ils ont su constituer une offre professionnalisante de très grande qualité, dont les taux d'insertion professionnelle sont particulièrement satisfaisants (82% des diplômés d'un DUT ont un emploi 18 mois après leur diplôme et 88% après 30 mois). Le développement des Licences professionnelles, maintenant bien implantées dans toutes les universités, complète cette offre de formation construite avec le monde économique et très appréciée des employeurs (le taux d'insertion des Licences professionnelles est de 88% 18 mois après la sortie). Dans le cadre de l'achèvement du LMD, il conviendra de s'interroger sur la généralisation des Licences pro comme suite aux IUT et STS. Le développement de « conseils de perfectionnement » dans toutes ces formations, qui associent le monde économique, est le gage d'un lien resserré avec les employeurs.

Les Grandes Ecoles, publiques comme privées, ont réalisé de très importants efforts pour se rapprocher du niveau des meilleurs établissements mondiaux.

Elles ont amélioré leur recrutement en imposant systématiquement l'obtention du doctorat, sont souvent en pointe pour l'usage du numérique, accueillent de plus en plus d'étudiants étrangers et obtiennent souvent des certifications internationales de haut niveau. Elles construisent progressivement des partenariats solides entre elles et avec les universités pour mutualiser leurs recherches. Elles insèrent parfaitement bien leurs élèves grâce aux relations tissés entre les entreprises et leurs réseaux d'*alumni*.

« Les Grandes Ecoles, publiques comme privées, ont réalisé de très importants efforts pour se rapprocher du niveau des meilleurs établissements mondiaux. »

Contrairement à une idée reçue, les universités insèrent elles aussi plutôt bien leurs diplômés : en 2013, les diplômés de Master connaissent un taux d'insertion professionnelle de 90% (91% de taux d'insertion pour les diplômés de Master Droit-Économie-Gestion, 90% pour les Masters en Sciences-Technologies-Santé, 88% pour les Masters en Sciences humaines et sociales et 87% pour les Masters en Lettres-Langues-Arts). En particulier, les universités de proximité, qui entretiennent d'étroits rapports avec le tissu économique local, obtiennent de très bons résultats. Les emplois occupés sont très majoritairement à temps plein et de bon niveau (87% de cadres et professions intermédiaires pour les Masters, 71% pour les Licences professionnelles). Une large majorité d'entre eux sont des emplois stables (80% pour les Licences professionnelles, 75% pour les Masters).

Cet immense potentiel est cependant encore mal reconnu ; les universités pâtissent en effet d'un déficit d'image, qui se traduit par la fuite de nombreux élèves vers d'autres filières : 900 000 étudiants sur les 2,6 millions que compte l'enseignement supérieur sont inscrits dans des filières sélectives externes à l'université (STS, DUT, Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, Grandes Ecoles...). L'OCDE relève ainsi en 2014 « *la singularité [de la France] tient à la place très spéciale qu'y occupe l'université en premier cycle : alors que dans les autres pays, l'université se situe en général sans ambiguïté en haut de la hiérarchie des établissements d'enseignement supérieur tout en étant parfois concurrencée par quelques établissements d'élite, la France est à notre*

connaissance le seul pays dans lequel les élèves les meilleurs aspirent souvent à commencer leurs études dans d'autres types d'établissements ou de formation».

Les universités peinent à faire connaître leur potentiel de recherche et les résultats de leurs travaux. Seuls quelques universitaires de renom parviennent à faire rayonner leur établissement, comme c'est le cas à l'université de Toulouse dont Jean-Jacques Laffont puis Jean Tirole, Prix Nobel d'économie en 2014, ont fait croître la notoriété avec *Toulouse School of Economics*.

Nos docteurs ne sont pas suffisamment reconnus

«Alors que le doctorat est le diplôme-roi dans de nombreux pays, il n'est pas assez reconnu en France.»

De même, l'insertion professionnelle des docteurs n'est pas à la hauteur de ce qui leur est offert dans les autres pays développés. Alors que le doctorat est le diplôme-roi dans de nombreux pays, il n'est pas assez reconnu en France. Après trois ans de vie active, les étudiants ayant obtenu leur thèse en 2007 connaissent un taux de chômage de 10%. À court terme, l'emploi à durée indéterminée est loin d'être acquis pour tous les docteurs visant des carrières dans la recherche publique. Plus significativement, la rémunération obtenue après le doctorat, soit trois ou quatre années d'études après le Master, n'est guère supérieure à celle que reçoivent les titulaires de ce dernier diplôme. Dans certains cas, notamment en sciences humaines, elle est même inférieure.

Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer l'insertion des docteurs : des dispositifs de professionnalisation avec les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (B.A.I.P.) ou des initiatives d'établissements telles que les Doctoriales¹, les écoles doctorales (qui doivent organiser le suivi de leur insertion professionnelle) ou encore le contrat doctoral. Les Grandes

1. Les Doctoriales sont des séminaires résidentiels d'une semaine destinés aux doctorants afin de les aider à approfondir leur projet professionnel.

Ecoles ont aussi réalisé des efforts en ce sens, en favorisant la poursuite d'études en doctorat et en s'inscrivant dans les écoles doctorales (30% de docteurs visés à l'École Polytechnique). Mais ces initiatives demeurent éparpillées. Les difficultés d'insertion des docteurs restent particulièrement fortes dans le secteur privé, surtout pour les docteurs en lettres et sciences humaines.

«Les difficultés d'insertion des docteurs restent particulièrement fortes dans le secteur privé, surtout pour les docteurs en lettres et sciences humaines.»

Les universités ont encore trop peu développé la formation et la sensibilisation à l'entrepreneuriat, malgré les mesures mises en œuvre en 2010 (référents entrepreneuriat, création de pôles de l'entrepreneuriat étudiant, développement de junior entreprises au sein des universités). C'est aussi l'une des raisons de la faiblesse du lien recherche/entreprise.

La France doit renforcer ses efforts pour attirer les étudiants étrangers

Enfin, bien que la France soit un grand pays d'accueil d'étudiants étrangers (troisième pays au monde pour le nombre d'étudiants étrangers), cette position est très menacée par la concurrence d'autres pays. Par ailleurs, les étudiants accueillis proviennent trop souvent des mêmes pays, alors que la France gagnerait à diversifier les origines géographiques de ces étudiants, notamment en provenance des pays émergents. Plus grave, les étudiants de la francophonie sont rares dans les formations d'excellence et se dirigent de plus en plus souvent vers le Québec ou la Suisse. La France pâtit en cela de sa faible visibilité au plan international.

En effet, la place de la France dans les classements internationaux n'est pas à la hauteur de notre position sur la scène internationale. Le classement de l'université Jiao Tang de Shanghai place l'université Pierre et Marie Curie, première université française du classement, au 36^{ème} rang. Viennent

ensuite l'université Paris-Sud (42^{ème}), l'École Normale Supérieure (72^{ème}) et l'université de Strasbourg (87^{ème}). Le classement de Shanghai n'est pas le seul palmarès en matière d'enseignement supérieur. Selon le classement mondial des universités QS ou le classement mondial *Times Higher Education*, les établissements français sont souvent loin derrière les américains et les britanniques qui occupent une large partie du tableau. Dans la cartographie européenne des établissements d'enseignement supérieur, dite *U-Multirank*, trente-six des soixante-treize établissements français affichent une majorité de notes A dans au moins une catégorie, sept dans deux catégories et deux dans trois catégories. C'est satisfaisant mais demeure encore loin de l'objectif d'excellence.

Il est donc grand temps d'améliorer la visibilité et la valorisation du système français d'enseignement supérieur et de ses diplômés.

DE LA DYNAMIQUE DE L'ÉCHEC À LA LOGIQUE DE LA RÉUSSITE

En ce qui concerne le nombre de diplômés, la France est en revanche plutôt bien placée dans la compétition internationale. En effet, 44% des 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur (41% pour la moyenne OCDE). Pourtant, le taux d'échec en France est supérieur à celui des pays comparables : 36% des jeunes qui commencent une formation universitaire échouent avant la Licence. C'est bien supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 30% et bien loin, par exemple, du Japon, où la sélection pour accéder à l'université est certes féroce mais où le taux d'échec est seulement de 7%.

Vers une orientation réussie en premier cycle

C'est en effet en Licence que l'échec est le plus important : 27% des étudiants entrant en première année de licence (L1) obtiennent leur licence trois ans plus tard et 12% des étudiants ont besoin d'une année supplémentaire pour

valider leur diplôme. La France se caractérise également par un taux de redoublement, de réorientation ou d'abandon élevé à ce niveau² : après la première année de Licence, 52% des étudiants poursuivent en deuxième année, 23% redoublent, 19% se réorientent et 6% abandonnent.

Cette dynamique de l'échec en Licence est liée à un défaut d'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur. Certaines filières sont en effet peu adaptées à certains profils d'élèves et les taux d'échec y sont alors déconcertants : si pratiquement 50% des bacheliers généraux obtiennent leur Licence en 3 ou 4 ans, c'est le cas de 15% des bacheliers technologiques et 5% des bacheliers professionnels ! Comment accepter des chiffres aussi scandaleux ?

Taux d'obtention de la licence en trois ou quatre ans selon les caractéristiques des étudiants inscrits en L1 pour la première fois en 2009-2010

Modalité	Inscrits à l'université	Réussite en 3 ans	Réussite cumulée en 3 ou 4 ans
Littéraire	19,8 %	29,9 %	43,2 %
Économique	27,8 %	33,3 %	48,8 %
Scientifique	23,8 %	35,9 %	50,3 %
Technologique STG ¹	11,6 %	7,6 %	14,1 %
Autre technologique	5,6 %	11 %	17,6 %
Professionnel	6,2 %	3 %	5 %
Non-bachelier	5,3 %	21,8 %	31,4 %
Total	100 %	26,5 %	38,6 %

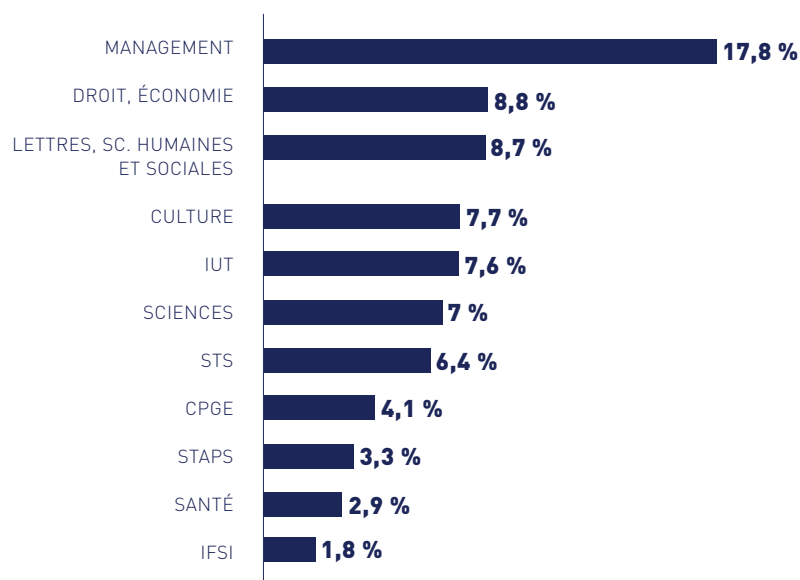
1. Science et Technologies de la Gestion - Source du graphique : MENESR - DGESIP/DGRI - SIES

2. Le taux de passage de première (M1) en seconde année de Master (M2) est de 59%, et parmi les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois en M2 78% obtiennent le diplôme en un an. Mais l'entrée en M2 est sélective.

La filière de baccalauréat n'est pourtant pas le seul critère à prendre en considération : un élève très motivé peut rattraper ses retards et un étudiant qui a un solide projet professionnel fait mieux qu'un jeune qui poursuit des études sans trop savoir pourquoi. Mais l'orientation des étudiants ne fait pas l'objet d'un soin suffisant qui prenne en considération l'ensemble de ces éléments. Dans certaines filières, 8 à 18% des étudiants estiment avoir subi une « orientation par défaut ».

Le « choix » des études

Orientation par « défaut » et type d'études



Étudiants qui déclarent avoir cherché à s'inscrire dans une autre formation lors de leur première inscription sans y parvenir

Source : OVE (Observatoire de la Vie Étudiante) - Enquête « Conditions de vie » 2010

L'affectation par la procédure Admission Post Bac (APB) a rendu encore plus brutal le processus d'orientation des élèves. APB n'est pas un dispositif d'orientation, c'est un portail internet destiné à enregistrer les choix d'études supérieures (« vœux ») des élèves de Terminale³.

À la rentrée 2015, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés : certains étudiants se sont trouvés sans affectation à l'issue de la procédure⁴, certaines filières ont dû instaurer des tirages au sort faute de capacités d'accueil suffisantes⁵...

Des ajustements ont été mis en place à la rentrée 2016 afin d'éviter ces tensions, mais ils renforcent le caractère coercitif du système et ne garantissent pas la conformité de l'affectation avec les souhaits des élèves, notamment en termes géographiques : dans les filières « en tension », les élèves formuleront des « vœux groupés » pour un ensemble d'universités plutôt que pour l'une d'entre elles. Autrement dit, un candidat parisien qui veut faire du droit devra demander l'ensemble des universités de la région Ile-de-France dans ses vœux. Si l'université d'Assas est son premier vœu, il pourra être automatiquement affecté à l'université d'Orsay ou à Cergy-Pontoise. De même, les candidats ne peuvent plus demander seulement des inscriptions en filières sélectives, telles que des classes préparatoires aux grandes écoles ou des BTS. Désormais, ils doivent tous formuler au moins un vœu dans une filière dite « libre », c'est-à-dire non sélective. L'ensemble de ces « ajustements » conduira donc mécaniquement à accroître le nombre d'affectations non désirées par les élèves, ce qui est trop souvent synonyme d'échec.

L'accompagnement des élèves lors de la procédure APB, qui est prévu par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, reste très limité. Certes, les professeurs principaux ont fait de leur mieux en 2016 pour assister les élèves dans leurs choix - ils ont désormais accès aux vœux formulés par leurs élèves sur APB -, mais ils estiment généralement être insuffisamment formés pour l'orientation, qui n'est pas leur métier.

3. Le portail recense plus de 12 000 formations sur l'ensemble des académies : toutes les licences, les DUT, les CPGE, les BTS, près de 300 écoles d'ingénieurs publiques et privées, 50 écoles de commerce, 6 écoles supérieures d'art et les 20 écoles nationales supérieures d'architecture.

4. A l'issue de la procédure complémentaire, en septembre, 300 étudiants sont restés sans solution.

5. La PACES (santé), le droit, les STAPS (sport) et la psychologie concentraient en 2015 plus de la moitié des premiers vœux. Le tirage au sort dans le cadre de « capacités d'accueil limitées » est en effet la seule procédure de sélection autorisée par le Code de l'Éducation.

« Les élèves de terminale font des choix d'orientation qui engagent leur avenir sur la base d'informations parcellaires et selon une procédure très coercitive qui ne donne pas le droit à l'erreur. »

Les élèves de terminale font donc des choix d'orientation qui engagent leur avenir sur la base d'informations parcellaires et selon une procédure très coercitive qui ne donne pas le droit à l'erreur: sur APB, lorsque l'élève a obtenu son premier choix par exemple, il ne peut pas postuler sur ce qu'il a classé en deuxième vœu, alors même que son projet professionnel a pu évoluer ou que ses résultats le conduisent à reconsidérer ses vœux. Le tirage au sort pratiqué dans certaines disciplines telles que la médecine soulève des questions de fond (peut-on s'en remettre au hasard pour décider de l'orientation d'un jeune ?) et génère des contentieux.

Une orientation considérablement renforcée à l'entrée du premier cycle

Face à cette situation, de nombreux experts⁶ estiment nécessaire l'instauration d'une sélection à l'entrée de l'université. Mais lorsqu'on examine leurs arguments de plus près, on constate que ce n'est pas tant l'absence de sélection qui est source d'échec que l'absence d'orientation.

La sélection généralisée aboutirait en outre à instaurer un *numerus clausus* limitant le nombre d'étudiants, ce qui serait en contradiction avec l'objectif d'un nombre plus important de diplômés de l'enseignement supérieur. L'orientation consiste, a contrario, à placer les étudiants dans les études qui correspondent à leur compétence et en fonction des débouchés professionnels.

6. Le think tank Terra Nova a effectué une proposition en faveur de la sélection assortie de nombreuses conditions (contrôle strict de l'Etat, possibilité pour tous les étudiants d'un accès à l'enseignement supérieur, diversité de l'offre universitaire, passerelles nombreuses et reprise d'études, diversité des critères de sélection, explicitation des débouchés).

« Ce n'est pas tant l'absence de sélection qui est source d'échec que l'absence d'orientation. »

C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer de façon très volontaire l'orientation, comme cela n'a jamais été fait jusqu'ici. En particulier, les filières de STS et de DUT ont été créées initialement pour fournir des formations professionnalisantes aux bacheliers des filières technologiques, voire, plus récemment, à certains bacheliers professionnels. Mais elles ont progressivement été investies par les bacheliers généraux et sont devenues trop sélectives pour les autres, ce qui aboutit à ce paradoxe que l'on trouve de plus en plus de bacheliers technologiques et professionnels dans les filières les plus générales de l'université, auxquelles ils ne sont absolument pas préparés. Il faut donc rendre plus systématique l'orientation des bacheliers technologiques, voire certains bacheliers professionnels, vers ces filières d'excellence, offrant un taux d'insertion très élevé.

« Il faut rendre plus systématique l'orientation des bacheliers technologiques, voire certains bacheliers professionnels, vers ces filières d'excellence, offrant un taux d'insertion très élevé. »

Il est important aussi d'inciter les universités, comme elles le font déjà dans de nombreux cas, à créer pour les bacheliers qui ne sont pas aptes à suivre directement une filière générale, des filières de mise à niveau ou de propédeutique, dites « filières de réussite »⁷.

C'est en procédant à une orientation plus fine et plus directive, fondée sur les capacités des élèves et les perspectives d'insertion professionnelle, qu'on résoudra le problème de l'échec en premier cycle. C'est pour-

7. Ainsi la prestigieuse Université Paris II a-t-elle créé, aux côtés de sa filière sélective de l'Ecole de Droit, une filière de réussite pour les élèves moins aptes, qui peuvent se mettre à niveau pour rejoindre l'école de droit.

quoi il faut mettre en œuvre un système d'orientation en premier cycle qui repose sur une analyse des profils des élèves afin de garantir à tous les meilleures chances de réussite (voir proposition détaillée annexe).

Généraliser la sélection en Master

Au niveau du Master, alors que les étudiants sont déjà diplômés, il semble en revanche très souhaitable d'instaurer une sélection.

Tous les étudiants n'ont, en effet, pas vocation à poursuivre en Master : la Licence professionnelle, mais aussi d'autres formations, comme les Bachelors, sont définies pour être des diplômes d'insertion. Elles sont élaborées avec le monde économique, notamment à travers les conseils de perfectionnement qui comportent des professionnels, et offrent des taux d'insertion très satisfaisants (88% au bout de 18 mois en Licence professionnelle). Elles ont vocation à permettre le retour en formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

On le sait, la discussion sur la sélection entre le M1 et le M2 a resurgi le 10 février 2016, à l'occasion d'un arrêt du Conseil d'Etat. Cette position du juge est contraire à la pratique de la très grande majorité des universités, qui font le choix de leurs étudiants, notamment en M2, sur la base d'un dossier. Elle est par ailleurs contradictoire avec le souhait de faire des Masters 1 et 2 des niveaux d'excellence, qui justifient un choix des étudiants en fonction de leurs résultats au diplôme de Licence et de leurs chances de réussite. Elle est d'ailleurs inéquitable car elle autorise certaines formations et pas d'autres à pratiquer la sélection, sans aucun critère précis (pourquoi le droit peut-il sélectionner et pas la psychologie ou la géographie ?).

Enfin, et surtout, la sélection entre le M1 et le M2 est en contradiction avec les standards européens et internationaux qui prévoient une sortie vers l'insertion professionnelle en fin de Licence (L), de deuxième année de Master (M) et de doctorat (D).

Elle nécessite une clarification juridique propre à autoriser l'ensemble des formations, et pas seulement celles qui ont fait l'objet d'une liste limitative, à pratiquer une sélection dès le M1 et non plus seulement en M2.

Cette sélection en première année de Master ne doit pas conduire à exclure une partie de la population de ce niveau d'études. Les formations de niveau Master devront ainsi être accessibles par les quatre voies de formation : formation initiale, continue, en alternance et validation des acquis de l'expérience (VAE). De cette façon, une partie des étudiants qui ne pourront pas immédiatement poursuivre leurs études en Master, pourront revenir à l'université après quelques années d'expérience professionnelle pour acquérir un diplôme de ce niveau⁸. Ce fonctionnement « mixte » entre formation initiale et autres voies de formation est très répandu dans le Nord de l'Europe et aboutit à une bonne insertion professionnelle des étudiants.

L'AUTONOMIE INCOMPLÈTE

La LRU de 2008 a constitué un premier pas en faveur de l'autonomie des universités, répondant à une exigence qui s'est imposée à l'étranger et qui se heurtait en France à de profondes résistances. Ce choix de l'autonomie a indiscutablement renforcé le processus de modernisation nécessaire des universités.

Mais cette autonomie est restée incomplète : l'État intervient encore beaucoup trop dans la gestion des universités, comme l'illustre le récent prélèvement de 100 millions d'euros effectué en 2015 sur les fonds de roulement des universités. Il a conservé sur les universités un contrôle étroit, qui corsete de nombreuses initiatives que souhaitent développer les présidents d'universités ou les enseignants-chercheurs, soit pour mieux adapter les enseignements aux étudiants (par exemple *via* le numérique), soit pour accroître les ressources de l'université (formation professionnelle ou recherche partenariale). Ainsi, un président qui souhaite recruter un professionnel de haut niveau pour assurer une partie d'un programme de formation continue ne peut le rémunérer au prix du marché qu'à la faveur de contournements des règles de rémunération des universités, alors même que cette formation est rentable. Plus généralement, l'État a gardé

8. Outre les Masters proprement dits, proposés par les universités, d'autres diplômes offrent le grade de Master, comme les diplômes d'ingénieurs ou ceux de certaines écoles de gestion.

en grande partie la main sur la gestion des ressources humaines (plafond d'emploi, modalités de recrutement...)

Ces outils du contrôle de l'Etat ne sont pas adaptés à l'autonomie. En particulier, le contrat quinquennal paraît encore un exercice formel et particulièrement lourd.

« L'approfondissement de l'autonomie doit évidemment avoir pour corollaire la responsabilité des acteurs et le renforcement de l'évaluation. »

Le contrat devrait définir une ligne stratégique sur le plan des objectifs que les universités s'approprieraient en fonction de leurs caractéristiques propres, et des moyens pour leur donner des perspectives pluriannuelles. Reposant sur un petit nombre d'indicateurs pertinents, au premier rang desquels l'insertion professionnelle, il devrait être considérablement simplifié et plus lisible pour l'ensemble des acteurs concernés. L'approfondissement de l'autonomie doit évidemment avoir pour corollaire la responsabilité des acteurs et le renforcement de l'évaluation. Le contrat devrait ainsi faire l'objet d'une évaluation réelle, indépendante, comme l'est aujourd'hui celle du Haut Comité d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). L'évaluation des résultats des établissements aurait lieu à l'issue de la période de validité du contrat et devrait porter sur l'ensemble des indicateurs (pédagogie, RH, recherche, stratégie, insertion professionnelle des étudiants...). Elle devrait aussi se prononcer sur la performance de la gestion et la soutenabilité des choix réalisés en matière RH ou immobilière au regard des orientations financières pluriannuelles.

« Le fait de confier la propriété de leur patrimoine aux établissements permettait d'en améliorer l'entretien, la qualité et la gestion. »

De même, si l'on veut que s'améliore leur stratégie immobilière, les universités doivent pouvoir bénéficier de financements stables. L'expérimentation de la dévolution du patrimoine immobilier aux universités a montré que le fait de confier la propriété de leur patrimoine aux établissements permettait d'en améliorer l'entretien, la qualité et la gestion. Mais cette dévolution est restée marginale alors qu'ailleurs en Europe les universités ont la charge de la gestion de leur patrimoine. Une expérimentation du transfert a été lancée en 2009 pour neuf universités candidates⁹. Mais, fin 2012, le Gouvernement a décidé l'arrêt de la dévolution durant trois ans pour tirer un bilan de l'expérimentation. Pourtant, selon le rapport de la Cour des comptes qui en a fait l'évaluation, la dévolution du patrimoine permet aux universités d'être « *des acteurs centraux de la gestion du patrimoine auprès des acteurs institutionnels* » et leur confère une « *visibilité pluriannuelle sur leurs recettes* ». Elle permet aussi de leur donner des ressources en cas de cession. D'autres pays européens ont déjà largement donné la propriété de leur patrimoine aux universités. Il faut donc réamorcer ce processus.

« La question de leur financement est au cœur de celle de l'autonomie des universités. »

La question de leur financement est au cœur de celle de l'autonomie des universités. Or, les universités connaissent des difficultés structurelles en la matière bien que la situation financière globale des universités se soit améliorée¹⁰ : plus de 83% de leurs ressources proviennent de la subvention de l'Etat¹¹ et près de 100% sont publiques¹². Elles ne disposent donc que d'une autonomie financière extrêmement faible.

En outre, les dépenses de personnel, qui représentent 80% des dépenses des universités, tendent à croître plus vite que la subvention de l'Etat. Cette situation, difficilement soutenable, conduit déjà les universités à contracter les autres charges, comme on l'a vu pour la maintenance et l'entretien du

9. Clermont-I, Poitiers, Toulouse-I, Corte, Avignon, Paris-II, Paris-VI, Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée.

10. En 2011, 13 établissements connaissaient un déficit et 7 un déficit sur deux années; en 2013 ils n'étaient respectivement plus que 8 et 4.

11. La subvention de l'Etat aux universités s'élève à 10,4 milliards d'euros en 2013.

12. Les principales ressources « propres » des universités proviennent de l'ANR, des droits d'inscription aux diplômes non nationaux et des PIA.

patrimoine immobilier. Ce d'autant plus que l'augmentation tendancielle du nombre d'étudiants dans le cadre d'une économie de plus en plus fondée sur la connaissance pèsera lourdement sur le budget de l'enseignement supérieur.

Globalement les universités souffrent d'abord d'un manque de financement privé: alors que la France consacre 1,5% de son PIB à l'enseignement supérieur, 1,4% sont des dépenses publiques¹³. Par comparaison, les États-Unis consacrent 2,7% de leur PIB à l'enseignement supérieur, mais seulement 1,4% sont publics, et la Grande Bretagne 1,8% dont 1,2% sont publics¹⁴.

La France consacre

1,5 % DU PIB à l'enseignement supérieur,
1,4 % sont des dépenses publiques.

Les États-Unis consacrent

2,7 % DU PIB à l'enseignement supérieur,
mais seulement
1,4 % sont publiques.

13. Source OCDE. La France a consacré en 2014 plus de 15 milliards d'euros à l'enseignement supérieur. Les dépenses d'enseignement supérieur en France sont toutefois assez faibles par comparaison avec celles d'autres pays développés: sa dépense globale pour l'enseignement supérieur en proportion du PIB (1,5%) est légèrement inférieure à la moyenne de l'OCDE (1,6%) et plus encore des pays du Nord de l'Europe, et loin derrière celle des États-Unis ou du Canada (respectivement 2,7% et 2,8%).

14. Même si ces chiffres doivent être pris avec recul, les dépenses de recherche pouvant être ou non intégrées dans le budget de l'enseignement supérieur.

L'accroissement des droits d'inscription serait inéquitable

Pour pallier cette faiblesse du financement privé, certains experts promeuvent l'augmentation des droits d'inscription acquittés par les étudiants. En effet, d'autres pays tels que les États-Unis pratiquent des droits d'inscription très élevés. En France, c'est l'État qui fixe le niveau des droits d'inscription, qui sont d'environ 300 euros par an (184 euros en Licence, 256 en Master).

Mais accroître significativement les droits d'inscription aurait plusieurs inconvénients. En dehors du fait qu'on renoncerait à une tradition française qui a favorisé la mobilité sociale de nombreux étudiants, on lèverait ainsi un nouvel impôt sur les classes moyennes: ceux qui sont trop riches pour être boursiers, mais pas assez riches pour que cette augmentation soit indolore.

Dans l'environnement actuel et compte tenu de l'effort fiscal qui leur a été demandé depuis 2011, cela ne serait ni acceptable ni cohérent avec l'objectif général d'allègement de la pression fiscale qui est recherché.

La question des droits d'inscription ne peut donc être traitée sans une réflexion sur leur impact sur les familles concernées. Elle ne peut pas non plus être dissociée de la question de l'équité entre générations puisqu'un tel système introduirait un nouveau hiatus entre les générations qui ont bénéficié d'une quasi-gratuité de l'enseignement supérieur et les jeunes qui devraient financer leurs études.

Développer d'autres sources de financement

La solution à cette insuffisance de financement privé des universités passe donc par l'accroissement des ressources propres des universités et une gestion immobilière plus efficace. Mais il faut pour cela que les universités gagnent en autonomie de gestion et qu'elles resserrent leurs liens avec le monde économique.

« Deux sources pourraient alimenter les ressources des universités, à savoir la formation professionnelle et la recherche partenariale. »

En particulier, deux sources pourraient venir alimenter les ressources propres des universités, à savoir la formation professionnelle et la recherche partenariale :

- La formation professionnelle constitue, on le sait, un marché considérable en France, dont les universités ne captent qu'une très faible proportion. Le récent rapport Germinet estimait que sur le volume d'activité lié à la formation continue, estimé à 13 Mds d'euros, la part de l'enseignement supérieur est d'environ 400 Ms d'euros dont 90 Ms d'euros du côté du CNAM. Il serait possible d'élever ce chiffre à 1 milliard, voire 1,5 milliard d'euros d'ici quelques années. Pour développer ces ressources il faudrait « *que soient levées un certain nombre de « frilosités », bien connues des professionnels¹⁵ de la formation continue* »¹⁶.

- La recherche partenariale conduite par les universités est modeste. La dépense de la France dans ce domaine est de 4 milliards d'euros¹⁷. Mais la part des universités dans ce total est très faible. Cette recherche souffre de la coexistence d'une multiplicité de dispositifs peu harmonisés et sans pilotage d'ensemble¹⁸.

Par ailleurs, elles pourraient profiter davantage des mécanismes de financement privé tels que les Fondations ou les Chaires d'entreprises, à l'instar de ce que pratiquent de nombreuses Grandes Ecoles.

Enfin, la gestion immobilière des universités pose encore de multiples difficultés. Pour certaines d'entre elles, l'État devra consentir un effort supplémentaire de rénovation et de mise aux normes préalablement à la dévolution du patrimoine, dans le cadre d'un Plan Campus 2.

15. Selon le rapport cité supra, les services de formation continue des universités sont souvent insuffisamment professionnalisés : les universités devraient favoriser le recrutement de professionnels de la formation continue pour occuper les nécessaires postes de développeurs, d'apporteurs d'affaires, de spécialistes des appels d'offres et de responsables d'ingénierie de formation. De même, les règles comptables qui régissent l'activité de formation tout au long de la vie dans les universités constituent elles aussi des freins au développement de ces ressources. Enfin, les universités devraient également bénéficier de davantage de souplesse dans le recrutement et la rémunération des intervenants. En effet, bien des freins juridiques, économiques ou plus diffus réduisent l'attractivité des universités pour des intervenants de qualité. Les universités méconnaissent et/ou utilisent peu les dispositifs d'incitation financière permettant de rémunérer des formateurs en formation continue au-delà des tarifs réglementaires des heures complémentaires... Elles ne se sont pas dotées d'outils pour prendre en compte la formation continue dans la carrière des enseignants-chercheurs.

16. IGAENR, « L'implication des universités dans la formation tout au long de la vie », rapport N°2014-061, juillet 2014, François Germinet, « le développement de la formation continue dans les universités », rapport rendu à la ministre de l'Éducation Nationale le 6 novembre 2015.

17. 2 milliards provenant de l'État et 2 des Collectivités territoriales et des laboratoires.

18. IGE, IGAENR, CGEJET, Mission sur les dispositifs de soutien à la recherche partenariale, Février 2013.

Les universités gagneraient donc à disposer d'une plus grande autonomie comptable et financière et du choix de leur modèle de gestion immobilière.

Enfin, les structures de l'enseignement supérieur ont connu d'importants bouleversements en France ces dernières années : le rapprochement des universités, écoles et organismes de recherche, initié avec la création des « PRES » en 2006, a été rendu obligatoire par la loi Fioraso de 2013 dans le cadre de « COMUE » ou d'associations. À ce jour, les regroupements universitaires imposés par la loi ont conduit à l'émergence de 25 ensembles, dont la taille s'échelonne de 14 000 à 160 000 étudiants, et dont l'intensité d'intégration apparaît très variable. Ces regroupements sont dans certains cas efficaces (fusions à Strasbourg, Bordeaux, Aix-Marseille ou en Lorraine¹⁹), mais restent ailleurs des ensembles plus limités.

Alors que la loi LRU visait la création de quelques pôles d'excellence de niveau mondial, la France n'a pas réussi à créer des regroupements cohérents et de très haut niveau. Elle a parfois constitué des regroupements de grande taille, accueillant jusqu'à 150 000 étudiants, mais rarement réussi à en faire des pôles à forte visibilité internationale en termes de recherche et de formation.

En outre, il y a une erreur de raisonnement à vouloir « forcer » les regroupements universitaires pour constituer des pôles d'excellence. En effet, les établissements d'excellence américains ou anglais ne comptent en général qu'un nombre assez limité d'étudiants (entre 20 000 et 30 000) doublé d'un très puissant potentiel de recherche et d'un très haut niveau de qualité. En France, les établissements issus des regroupements comptent cinq à six fois plus d'étudiants. Pour autant, cette « taille critique » ne conduit pas mécaniquement à l'excellence, qui provient davantage d'efforts qualitatifs.

Ainsi, si certaines universités, notamment celles qui ont davantage une vocation « de formation », ont intérêt au regroupement de nombreux étudiants, cette règle ne s'applique pas à tous les établissements, qui peuvent inversement avoir pour stratégie la concentration d'un noyau dur d'étudiants et de chercheurs de très haute qualité. Il faut donc, là encore, laisser les universités s'emparer de ces choix en toute autonomie et assumer la vocation différenciée d'établissements divers et riches de compétences.

19. Lorsqu'elles sont efficaces, elles présentent un ensemble cohérent disposant d'une offre de formation commune et de politiques communes en termes immobilier, de droits d'inscription, de ressources propres ou de recrutement.

« De nouvelles règles du jeu s'imposent donc entre État et universités, reposant sur davantage de confiance réciproque. »

De nouvelles règles du jeu s'imposent donc entre Etat et universités, reposant sur davantage de confiance réciproque. De nouveaux moyens de financement sont aussi nécessaires et les universités devront faire de réels efforts pour capter des ressources propres.

Enfin, il serait sage de mettre un terme aux grandes réformes institutionnelles, qui mobilisent à l'excès le temps des responsables universitaires au détriment de la priorité qu'ils doivent donner à la gestion de leurs établissements et à l'adaptation de l'offre académique. Cela ne fait naturellement pas obstacle aux fusions quand elles ont du sens, mais la priorité doit être donnée à l'approfondissement de l'autonomie sur la base de l'expérimentation.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL ESTUDIANTIN ENCORE INFÉRIEURES AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

Les étudiants ne travaillent bien que dans des espaces accueillants, bien dimensionnés et bien équipés, notamment en matière numérique : il est désolant de voir des étudiants se ruer dans un amphi sur la seule place à proximité d'une prise de courant pour brancher leur ordinateur.

Les universités françaises ne sont pas aux standards internationaux en matière de bâtiments, d'équipements et plus généralement de conditions de travail des étudiants. La France accuse en particulier un retard dans le domaine du numérique, aussi bien dans les installations, dans les sup-

ports que dans les contenus. De même, les universités sont rarement des lieux de convivialité. Si les Grandes Ecoles sont, dans leur grande majorité, parvenues à un excellent niveau de conditions de travail pour leurs élèves, il n'en va pas de même des universités.

« La France accuse en particulier un retard dans le domaine du numérique, aussi bien dans les installations, dans les supports que dans les contenus. »

Dans le domaine immobilier, bien qu'un effort important ait été conduit à travers le Plan Campus (qui concerne 21 sites pour 5 milliards d'euros d'ici 2020) ou les initiatives de certaines universités (rénovation des bibliothèques universitaires notamment), la situation est préoccupante. Bien souvent coexistent au sein d'une même université des bâtiments et des équipements très modernes et des espaces très dégradés. Le parc immobilier des universités représente un total de 18,5 millions de m², une ampleur qui demanderait des moyens considérables pour une rénovation.

Certaines universités ont peu ou mal anticipé les coûts liés à l'entretien et à la maintenance des sites rénovés, ce qui les conduit à les négliger au risque de « paupériser » le patrimoine existant : *« Sur le terrain, le constat est patent que l'insuffisance de la maintenance et du gros entretien, [...] menace la qualité et la pérennité de l'immobilier universitaire. Qu'il s'agisse des immeubles des « années soixante » dépassés technologiquement ou de ceux des « années 90 », gestes architecturaux souvent spectaculaires, mais fragiles et souvent énergivores, les efforts de rattrapage entrepris aux gré des plans de financement exceptionnels (de relance, d'accessibilité, de mise aux normes, etc.) n'ont pas réussi à colmater les brèches, [...]. Il en ressort que près de la moitié des immeubles nécessitent des travaux lourds et que 13 % du patrimoine immobilier (2,4 millions de m²) sont dans un état de vieillissement quasi irrattrapable²⁰. »*

20. IGAENR, rapport 2014-013, « Contribution à la réflexion stratégique et à la politique immobilière des universités ».

« L'ensemble des étudiants se déclarent peu satisfaits des équipements pédagogiques, des équipements sportifs et des équipements culturels. »

L'observatoire de la vie étudiante (OVE) a conduit en 2010 une enquête sur les conditions de vie des étudiants. Dans cette étude, l'ensemble des étudiants se déclarent peu satisfaits des équipements pédagogiques, des équipements sportifs et des équipements culturels. Les plus satisfaits sont les élèves des écoles de management et d'ingénieurs, alors que les étudiants des universités sont plutôt critiques sur les conditions qui leur sont faites pour étudier en droit, économie, lettres et sciences, ou en santé.

Toutefois, les efforts à mettre en œuvre diffèrent selon les régions. Alors que l'Île de France pâtit d'une faiblesse des surfaces et d'un taux d'occupation élevé, les autres régions ont des surfaces plutôt importantes, mal utilisées, mal entretenues et très dispersées. Il s'agit donc dans le premier cas de construire, dans l'autre de rénover et de trouver des moyens de financement pour l'entretien et la maintenance.

Les locaux sont non seulement en mauvais état, mais ils sont aussi peu adaptés à l'usage du numérique. Bien que de nombreuses initiatives nationales²¹ et locales²² aient été engagées pour adapter l'enseignement supérieur à la révolution numérique, des retards ont été pris par rapport à certains autres pays développés : espaces peu ou mal équipés, développement très inégal des cours et des ressources pédagogiques en ligne, qualité très hétérogène des supports et des contenus. Dans certaines salles ou certains amphithéâtres, les conditions de réception et de chargement des appareils multimédia ne sont pas remplies : les enseignants sont contraints de faire cours de façon traditionnelle ou en apportant leur propre matériel et les étudiants ne peuvent pas utiliser leurs ordinateurs ou tablettes. On ne dispose pas de décomptes précis de ces situations, mais le vécu des enseignants-chercheurs est très parlant sur le sujet²³.

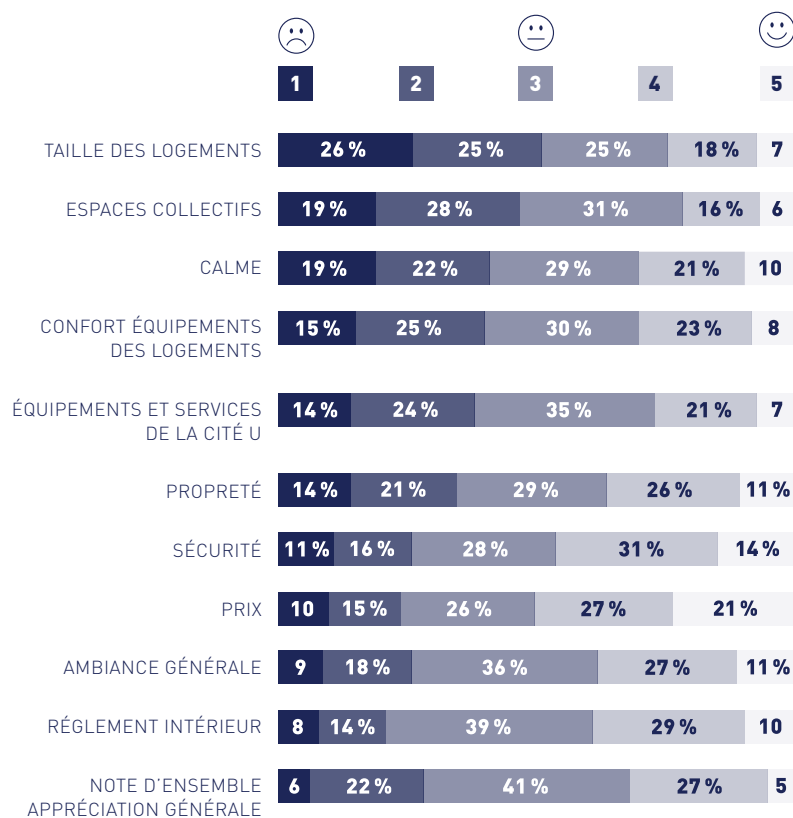
21. Programme « Campus numériques » en 1998, Universités numériques régionales en 2003, publication d'indicateurs sur les TIC dans les contrats quadriennaux des universités, France Université Numérique créée en 2015, BPI France Université.

22. Ainsi l'université de Grenoble 1 a quant à elle choisi de mettre ses cours magistraux sur DVD pour revenir à un « enseignement conversationnel » avec des petits groupes encadrés par des étudiants de troisième année.

23. L'exemple le plus récent est l'échec des « épreuves classantes nationales » (ECN) en médecine qui devait se faire sur tablette et qui a échoué pour cause de mauvaise connexion wifi dans certaines universités.

Si des efforts considérables ont été réalisés en matière de construction de logements universitaires²⁴ et d'espaces de restauration, il n'en demeure pas moins nécessaire de poursuivre la rénovation et la diversification de ce parc. Lorsqu'ils habitent une résidence collective, seuls 12,5% d'entre eux jugent leurs conditions de logement satisfaisantes.

Jugement sur les cités universitaires



Source : OVE (Observatoire de la Vie Étudiante) - Enquête « Conditions de vie » 2010

24. Le plan Campus, réactivé par le Plan 40 000 logements étudiants, a permis la construction de nombreuses nouvelles places en résidences universitaires.

De même, rares sont les étudiants qui travaillent à la bibliothèque ou sur leur lieu d'études. Ils se plaignent souvent de bibliothèques fermées aux horaires où ils pourraient en profiter (30,8%), de manque de place (27,9%), de manque de calme (23,2%) ou de manque d'ouvrages ou de documents (11,3%). La majorité lit moins de 3 livres par mois.

Les étudiants méritent de meilleures conditions de travail. Il faut à la fois engager un effort immobilier rationnel (construire moins - sauf en région parisienne -, rénover, et surtout entretenir), repenser les espaces dédiés aux étudiants et envisager un nouveau design des bâtiments adapté à l'usage du numérique.

« Les étudiants méritent de meilleures conditions de travail. »

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS

PROPOSITIONS POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE QUALITÉ

- Mettre fin à la sélection par l'échec
- La sélection en première année de Master
- Achever l'autonomie des universités
- Des conditions de travail excellentes pour nos étudiants
- Des universités mieux reconnues

1. METTRE FIN À LA SÉLECTION PAR L'ÉCHEC ²⁵

- Chaque bachelier a vocation à intégrer une formation dans l'enseignement supérieur et son affectation doit lui garantir les plus grandes chances de succès. Tout étudiant n'a donc pas accès à n'importe quelle filière à l'université mais doit se voir proposer une formation adaptée à ses compétences et à ses goûts.
- Pour cela, des places seront réservées aux bacheliers technologiques et à quelques bacheliers professionnels dans les BTS et les DUT. Ce mouvement a déjà été engagé, il faut le renforcer. Les contenus de formation et les méthodes pédagogiques des DUT et des BTS seront adaptés à ces nouveaux publics, afin de conserver leur qualité à ces filières. Cette réflexion associera les représentants des STS et des IUT, des enseignants et des inspecteurs.
- « L'orientation vers la réussite » doit associer les universités, à travers les COMUEs, au processus d'orientation des bacheliers. Elle doit s'accompagner de la construction d'un outil numérique puissant permettant de mieux diagnostiquer les compétences des élèves et leurs chances de suivre certaines filières avec succès.
- Il est aussi nécessaire d'encourager, à travers le contrat quinquennal, la création de filières dites « de réussite » dans les universités, permettant la mise à niveau ou la réadaptation des élèves qui, désireux de suivre une filière universitaire, ne disposent pas des bases académiques suffisantes. Le choix d'orienter ces élèves dans ces filières doit être laissé aux universités.

25. Voir proposition détaillée en annexe.

- Pour assurer la mise en œuvre de cette nouvelle orientation, le portail APB sera réaménagé pour mieux adapter son fonctionnement aux choix des élèves et à leur évolution. Une diversité de critères doit être retenue par les lycées et les universités pour les propositions d'orientation : excellence scolaire mais aussi projet professionnel, compétences manifestées hors du cadre scolaire, diversité des profils...
- Le tirage au sort, aujourd'hui pratiqué pour certaines affectations, comme en médecine, doit être supprimé. Une meilleure orientation, en amont, doit pouvoir traiter les problèmes de capacités d'accueil dans les disciplines très demandées par les étudiants.

2. LA SÉLECTION EN PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER

- La sélection sera généralisée dès le M1 pour l'entrée en Master, quelles que soient les formations.
- La formation tout au long de la vie et la VAE doivent devenir une voie privilégiée d'accès au Master. Les universités seront encouragées, en particulier à travers les indicateurs retenus pour les évaluer, à favoriser l'entrée d'adultes en formation continue dans les Masters. A terme, tous les titres et diplômes de niveau Master devraient être ouverts selon les quatre voies : formation initiale, formation continue, alternance et VAE. Le soutien financier des Régions pourra être sollicité.

3. ACHEVER L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

- La relation que l'Etat entretient avec les universités doit passer d'une logique de contrôle à une logique de régulation. Le contrat quinquennal doit être repensé pour devenir un outil stratégique, composé d'un nombre limité d'indicateurs, dont l'insertion professionnelle, choisis par l'université selon les priorités qu'elle souhaite se donner, et de perspectives financières donnant une vision des moyens dont elle pourra disposer pour atteindre ses objectifs.

- Les présidents d'université seront davantage associés à l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat, en faisant progressivement correspondre la durée de leur mandat avec celle du contrat.
- L'autonomie des universités sur le plan des ressources humaines sera renforcée, ainsi que leurs capacités de gestion, en s'appuyant sur les compétences des personnels présents au sein du ministère de l'enseignement supérieur.
- Le financement privé des universités doit être développé (contrats de recherche partenariale, formation professionnelle, développement des Fondations et Chaires d'entreprise, mobilisation des alumni) en modifiant quand il le faut les règles qui y font actuellement obstacle.
- Les droits d'inscription en premier cycle resteront définis par arrêté à un niveau modique pour ne pas peser sur les classes moyennes. En revanche, l'Etat donnera, à l'intérieur d'une fourchette, la liberté aux universités de fixer ces droits, afin qu'elles puissent les augmenter dans leurs formations sélectives telles que les Masters, doctorats ou les écoles d'ingénieurs.
- La politique de regroupement n'est pas un but en soi mais doit être guidée par le principe de l'excellence ce qui implique une stabilisation des règles relatives aux regroupements d'écoles, d'universités et d'organismes pour donner davantage de visibilité aux acteurs de l'enseignement supérieur, et permettre le renforcement des entités regroupées.
- Il est aussi indispensable de repenser l'évaluation indépendante du HCERES, en le recentrant sur quelques indicateurs, dont l'insertion professionnelle des étudiants mais aussi les données relatives à la recherche.
- Enfin, les prérogatives de l'exécutif des universités pourront être renforcées, en particulier en assouplissant les règles relatives à la composition des organes de l'université (Conseil d'administration notamment, dont la composition pourrait être nettement plus restreinte et au sein desquels la place des alumni et des entreprises devrait être renforcée). Pour cela l'expérimentation dans la gouvernance des universités doit être vivement encouragée. L'échéance de fin de contrat devrait aussi être alignée sur l'élection des présidents d'université pour en faire de véritables mandats.

4. DES CONDITIONS DE TRAVAIL EXCELLENTE POUR NOS ÉTUDIANTS

- Le processus de dévolution du patrimoine aux universités doit être accéléré avec pour objectif qu'elles en aient la responsabilité complète à terme. Pour y parvenir, un second « Plan Campus » sera mis en œuvre, principalement destiné aux sites qui n'ont pas bénéficié de la première vague de rénovation. Il sera orienté vers les projets qui répondent à des critères de bonne gestion et qui s'appuient sur les montages les plus solides. Les projets qui seront financés devront comporter un volet prévoyant les conditions d'entretien et de maintenance des sites rénovés.
- Ce plan inclura un volet consacré au « design numérique » à travers un appel à projets spécifique et permettant de développer des « espaces de vie étudiante » regroupant des services diversifiés : espace de travail collectif, journaux, multimédia, restauration légère.
- Systématiser les structures d'incubation et de promotion de l'entrepreneuriat (clubs d'entrepreneurs, junior entreprises...) au sein des établissements.

5. DES UNIVERSITÉS MIEUX RECONNUES

- Les universités devront faire mieux connaître les résultats de la recherche conduite en leur sein, à l'instar de ce que font les grands organismes de recherche, et la conclusion de conventions universités-entreprises sur l'insertion des docteurs sera encouragée.
- L'état et des collectivités territoriales deviendront des promoteurs du doctorat en favorisant le recrutement de fonctionnaires au niveau du doctorat (en administration centrale notamment).
- Les universités seront encouragées à généraliser la réalisation d'un semestre dans une université étrangère en troisième année, et à augmenter significativement, notamment via l'opérateur Campus France, l'accueil d'étudiants étrangers en premier cycle.

PROPOSITION DÉTAILLÉE

« L'ORIENTATION VERS LA RÉUSSITE »

« Mettre en place un entretien d'orientation personnalisé et systématique pour chaque lycéen pendant le premier trimestre de terminale. »

- Mettre en place un entretien d'orientation personnalisé et systématique pour chaque lycéen pendant le premier trimestre de terminale. Cet entretien effectué par un binôme constitué du professeur principal et d'un spécialiste de l'enseignement supérieur, membre de la ou d'une des COMUEs qui accueillent la majorité des élèves du lycée. Il s'appuiera sur les résultats scolaires du lycéen, mais aussi sur son projet professionnel, sa motivation et les compétences qu'il a manifestées dans le cadre extra-scolaire. Cet entretien pourra reposer sur la mobilisation de données numériques, notamment un outil de big data permettant d'établir des corrélations entre des profils d'élèves et des données relatives aux métiers et aux parcours professionnels.

- Prévoir, dès la Première, un exercice d'affectation APB «à blanc» qui permette à l'élève de tester l'adéquation de ses vœux et de son projet professionnel avec les possibilités que lui offrent ses résultats scolaires ou plus généralement son dossier. Ce test s'appuiera sur un outil de database regroupant des données sur les profils d'élèves croisées avec les données sur les métiers.
- À l'issue de cet entretien, l'élève émet des vœux dans un système APB réaménagé. Le chef d'établissement formule, sur la base des résultats de l'entretien (y compris, donc, les éléments extra-scolaires), un avis sur les vœux présentés par l'élève. Au cours du trimestre suivant, l'élève reçoit les réponses à ses vœux. Les élèves non retenus à l'issue de la procédure APB, sont revus au printemps et trois propositions leur sont faites au niveau académique, avec obligation de retenir l'une d'entre elles. Ces dernières propositions sont effectuées au cas par cas, sous la responsabilité du Recteur-chancelier, au vu du dossier de l'élève et des places vacantes dans l'académie.
- Travailler, au niveau national, académique et régional, à diversifier l'offre de formation de façon à proposer non seulement une palette large de possibilités disciplinaires mais aussi des rythmes d'apprentissage différents, des mises à niveau lorsque c'est nécessaire. L'État, à travers la dotation des universités, devra jouer un rôle de régulation nationale de l'offre et encourager par ce biais les universités qui font des efforts particuliers en direction des publics qui rencontrent plus de difficulté (bacheliers professionnels par exemple)²⁶.
- Évaluer et améliorer le système de présentation par les universités de leurs résultats en termes d'insertion professionnelle (prévue par la loi LRU) par diplôme et par parcours, en vue de les publier sur APB.
- Développer la relation lycéen-étudiant en s'appuyant sur le numérique : afin d'assurer une meilleure orientation pour l'élève en premier cycle, et en complément de la proposition d'entretien d'orientation personnalisé et systématique pour chaque lycéen pendant le premier trimestre de terminale, il peut être proposé que l'élève soit mis en contact avec un ou plusieurs étudiants dont le programme d'études correspond aux vœux exprimés par l'élève.

26. L'État doit également veiller à résoudre les déséquilibres entre disciplines en incitant davantage les étudiants à se tourner vers les disciplines déficitaires mais porteuses d'emploi. Au niveau académique, le Recteur-chancelier doit assurer la régulation territoriale de l'offre en lien avec la Région.

Afin de permettre cette mise en relation, plusieurs solutions peuvent être étudiées :

- en contrepartie d'un enseignement supérieur public quasi gratuit, chaque étudiant aurait l'obligation de devenir le tuteur d'un lycéen ; créer une plateforme publique permettant à chacun, librement, de trouver son tuteur ;
- évaluer et valoriser ce tutorat en l'inscrivant parmi les crédits que l'étudiant peut obtenir pour valider son diplôme ;
- financer des start up privées déjà existantes ayant pour objectif de mettre en relation des lycéens avec des étudiants.

« Au cours du premier semestre, évaluer l'assiduité des étudiants. »

- Au cours du premier semestre, évaluer l'assiduité des étudiants et renvoyer vers les services sociaux des universités les étudiants non assidus aux cours ou examens, avant une éventuelle décision d'exclusion. De la part de l'État, renforcer les contrôles sur les universités qui acceptent durablement les « faux inscrits » et adapter les dotations.
- Prévoir au début de la troisième année de Licence, un nouvel entretien avec l'étudiant pour un point de sa scolarité et préparer son éventuel Master. À cet effet, des réunions d'information sur les métiers seraient systématiquement organisées à la fin de la seconde année.

« Créer un outil bigdata d'aide à l'orientation pour accroître les chances de succès des élèves. »

- Créer un outil bigdata d'aide à l'orientation pour accroître les chances de succès des élèves. Mettre en place un service d'analyse des données qui permette :
 - de repérer les caractéristiques et les souhaits des futurs étudiants ;

- d'établir un lien entre le « profil » de l'élève et certains métiers ;
- d'en déduire des propositions d'orientation.

Cet outil n'a pas vocation à remplacer l'analyse par le professeur principal et l'élève lui-même mais pourrait servir d'outil d'aide à la décision.

- Développer un portail national de description des métiers. Ce portail ne se substituerait pas aux forums ou salons des formations ou des métiers qui existent mais aurait l'intérêt de proposer de l'information vivante aux élèves qui ont moins l'occasion de fréquenter ces derniers (en milieu rural par exemple) et d'organiser l'information de façon plus lisible (risque de « l'infobésité » lors des salons, les élèves étant noyés dans une masse d'informations non hiérarchisée et en partie publicitaire).
- Conclure des partenariats avec des opérateurs de réseaux sociaux : ces partenariats permettraient de rendre plus lisible la réalité des formations proposées par les établissements supérieurs publics et privés.

PRIMAIRE OUVERTE DE LA DROITE ET DU CENTRE
LES 20 ET 27 NOVEMBRE 2016

POUR SOUTENIR ALAIN JUPPÉ

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER.

**PARTICIPEZ À LA CONSTRUCTION
DU PROJET PRÉSIDENTIEL.**

REJOIGNEZ UN COMITÉ « AJ POUR LA FRANCE ».

SOUTENEZ FINANCIÈREMENT LA CAMPAGNE.

ALAINJUPPE2017.FR

ALAINJUPPE2017.FR